



VILLE DE LEVALLOIS
L'Adjoint au Maire
SD/AD/OM/SC

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Ar. affiché le : 29 MAI 2020

00278

**ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
RUE VICTOR HUGO DU 8 JUIN AU 28 AOUT 2020**

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-2 et L2122-17,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R411-8 et R325-12,

Vu l'arrêté municipal n°188 en date du 30 mars 2014 modifié portant délégation de fonction aux Adjointes au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°936 du 22 décembre 2017 réglementant le stationnement payant sur le territoire de la commune de Levallois à dater du 1^{er} janvier 2018,

Considérant l'importance du chantier en vue des travaux de ravalement de l'immeuble situé au 85 rue Victor Hugo,

ARRETE :

- ARTICLE 1^{ER}** : Le stationnement est déclaré gênant rue Victor Hugo, au droit du numéro 98, du 8 juin au 28 août 2020.
- ARTICLE 2** : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux : CORUS BATIMENT 35 avenue du Président Wilson 94450 LIMEIL BREVANNES, à faire constater 72 heures avant par la Police Municipale.
- ARTICLE 3** : La vitesse au droit du chantier sera réduite à 30 km/h. La protection et le cheminement des piétons seront assurés en toutes circonstances.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté devra être affiché, hors mobilier urbain, par l'entreprise 72 heures avant la date de début des travaux au droit et vis-à-vis de l'intervention sur des supports propres et adaptés.

.../...

ARTICLE 5 : Madame le Commissaire de Police, Madame le Chef de la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Pour le Maire et par délégation,

Signé électroniquement par
Sophie DESCHIENS
20/05/2020



Sophie DESCHIENS

Adjoint au Maire délégué à la Voirie,
aux Espaces Verts, à l'Environnement
et aux Bâtiments Municipaux.

N.B : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de CERGY PONTOISE 2-4 boulevard de l'Hautil 95000 CERGY